

RCS : EVREUX  
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00268  
Numéro SIREN : 750 408 908  
Nom ou dénomination : 2MG

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2022 sous le numéro de dépôt 6260



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Formulaire à déposer  
en double exemplaire

SAISI le  
31 OCT. 2022  
N° 6260

N° 2065-SD  
2021



N° 11084\*22

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
Date de mise à jour :

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovantes, cocher la case ci-contre Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	Régime réel normal	X
---	--------------------	---

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société: ZMG S.A.S. SIRET 7 5 0 4 0 8 9 0 8	Adresse du siège social: Mèl : Adresse du principal établissement: 0000 RUE DES ARTAIGNES 27600 GAILLON
Ancienne adresse en cas de changement:	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>	Activités exercées	MONTAGE/REPARATION DE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	--------------------	-----------------------	--

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	7 518	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
GESTELIA HAUTE NORMANDIE 27 0000 CITE DE L ARTISANAT 27000 EVREUX 02397955	Certifié conforme Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date: Lieu:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Qualité et nom du signataire:
N d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :





N° 15949 \* 03

Formulaire obligatoire (art. 63 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		27600 GAILLON				
SIRET		7 5 0 4 0 8 9 0 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		
				Brut		
				1		
				Amortissements, provisions		
				2		
				Net		
				3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	14 049	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AO		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	24 933	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	54 787	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 600	
TOTAL (III)		BJ	150 425	BK	79 720	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	264 932	BY	264 932
		Autres créances (3)	BZ	28 418	CA	28 418
		Capital souscrit et appelé non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	17 681	CE	17 681
Disponibilités		CF	43 020	CG	43 020	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	5 395	CI	5 395	
	TOTAL (III)	CJ	359 447	CK	359 447	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	509 871	1A	79 720	430 151
Renvois (1) dont droit au bail		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.			Néant <input type="checkbox"/>	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....25.000.....)			DA	25 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	{	dont écart d'équivalence EK	}	DC	
	Réserve légale (3)			DD	2 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	{	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	}	DF	
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	170 463
	Report à nouveau			DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	(9 231)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	188 732	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	29 486	
	Emprunts et dettes financières divers	{	dont emprunts participatifs EI	}	DV	7 166
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	35 636	
	Dettes fiscales et sociales			DY	169 025	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	106	
Compte de régul	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	241 419		
Écart de conversion passif *			ED	<b>TOTAL (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			EE	430 151		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		- Écart de réévaluation libre		1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	223 458		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.		Néant	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
			1	2	3
			Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	à une mise en équivalence	Acquisitions et créations de postes
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	14 049	KE
CORPORELLES	Terrains		KG		KH
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	(dont composants M2)	KP		KQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	(dont composants M3)	KS	30 827	KT
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 330	KW
		Matériel de transport *	KY	51 533	KZ
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	3 691	LC
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF
	Immobilisations corporelles en cours		LII	1 355	LI
	Avances et acomptes		LK		LL
		TOTAL III	LN	88 735	LO
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M
	Autres participations		8U		8V
	Autres titres immobilisés		1P		1R
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 500	1U
		TOTAL IV	LQ	2 500	LR
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	105 284	ØH
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LW
CORPORELLES	Terrains		IP		LX
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA
		Sur sol d'autrui	IR		MD
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	IU		MM
		Matériel de transport	IV		MP
		Matériel de bureau et informatique mobilier	IW		MS
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ
	Avances et acomptes		NC		ND
		TOTAL III	IY		NG
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU
	Autres participations		ØX		ØY
	Autres titres immobilisés		1I		2B
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2 500	2E
		TOTAL IV	I3		NJ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	3 855
				ØL	150 425

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR  
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A d' :  
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	0
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) <sup>(1)</sup>		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] <sup>(5)</sup>			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice <sup>(4)</sup>				
			Montant des suppléments d'amortissement <sup>(2)</sup>	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés <sup>(3)</sup>					
	Ⓐ	Ⓑ	Ⓓ	Ⓔ	Ⓕ	Ⓖ			
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	<b>TOTAUX</b>								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :  
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice		des augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	15 577	QA	9 356	QB		QC	24 933
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	1 124	QE	456	QF		QG	1 580
	Matériel de transport	QH	41 310	QI	8 529	QJ		QK	49 839
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 949	QM	419	QN		QO	3 368
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	60 961	QV		QW		QX	79 720
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		QN	60 961	ØP	18 759	ØQ		ØR	79 720
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6			
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales agenc. aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales agenc. E1 aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Maténe de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Embal ages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>		NZ		
<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT SD

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.				Néant <input type="checkbox"/> *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D
		- corporelles	6E		6F		6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		215	6Y		215	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B		215	TY		215	UA
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C		215	UB		215	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF		
		- financières		UG		UH	215	
		- exceptionnelles		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 <sup>ème</sup> du CGI							10	

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la note n° 2032-NOT-SD

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES  
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du  
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.					Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>			<b>MONTANT BRUT</b>		<b>À 1 AN AU PLUS</b>	<b>À PLUS D'UN AN</b>	
					<b>1</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Créances rattachées à des participations			UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)			UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières			UT	2 600	UV	UW	2 600	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	264 932	264 932			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* ( Provisions pour dépréciation antérieurement constituées* UO )			Z1					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	17 720	17 720		
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	10 098	10 098		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN				
		Divers			VP				
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	600	600			
Charges constatées d'avance			VS	5 395	5 395				
<b>TOTAUX</b>			VT	301 346	298 746	VV	2 600		
<b>RENVIS</b>	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		<b>Montant brut</b>	<b>À 1 an au plus</b>	<b>À plus d'1 an et 5 ans au plus</b>	<b>À plus de 5 ans</b>		
				<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	29 486	11 525	17 961			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	35 636	35 636					
Personnel et comptes rattachés		8C	29 214	29 214					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	84 351	84 351					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	45 323	45 323				
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilées		VD	10 137	10 137				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	7 166	7 166					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	106	106					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
<b>TOTAUX</b>		VY	241 419	223 458	17 961				
<b>RENVIS</b>	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	33 500	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	8 119				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.			N° d'ent		0*		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 1			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)							ET							
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>										<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					12 858			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 763							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un droit de bail immobilier et de levée d'option		RA	11 095		( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			3 220			
	Amendes et pénalités		WJ	3 220		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)											Y7	1 128	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		Y7			K7			
	Régimes particuliers impositions différentes	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)								I8		
		- imposées au taux de 0 %								Z1				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme								WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR	47		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afferant à l'activité relevant du régime d'imposition de taxation au tonnage											Y3			
										<b>TOTAL I</b>		WR	17 253	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>										<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS	9 231	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)											WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV			
			- imposées au taux de 0 %								WH			
			- imposées au taux de 19 %								WP			
			- imputés sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
			- imputés sur les déficits antérieurs								XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part de frais et charges rattachable à l'activité des produits nets de participation		2A		)		XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 90 % (art. 223 B du CGI)											ZX			
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											ZY			
Majoration d'amortissement *											XO			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	J.F.I. (art. 44 sexies A)		I5			
			7FU - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	S.I.I.C (art. 209C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
			Bassin d'emploi et dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi et redynamisme (art. 44 quaterdecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC			
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											X5			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH				XG			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC							
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD							
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL											
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>		XH	9 735	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)		XI		7 518		XJ				
				Déficit (II moins I)										
Déficits de l'exercice reportés en arrière (entreprises à l'IS) *											ZL			
Déficits et pénalités imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>BÉNÉFICE (ligne XH) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>		XN		7 518		XO						

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑩

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS  
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du  
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4			
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5			
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6			
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK			
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	20 564		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>							
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges *							
			8X		8Y		
			8Z		9A		
			9B		9C		
Provisions pour dépréciation *							
			9D		9E		
			9F		9G		
			9H		9J		
Charges à payer							
			9K		9L		
			9M		9N		
			9P		9R		
			9S		9T		
			YN		YO		
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓		
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU		
<b>CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)</b>							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1					

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.						Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	52 840		Autres réserves	ZD	38 556		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	14 284		
					Autres répartitions	ZF			
	<b>TOTAL I</b>	ØF	52 840		Report à nouveau	ZG			
							(N.B. le total I doit être égal au total II; <b>TOTAL II</b>	ZH	52 840
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ	3 180		
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS			
DETAIL DES POSTES	- Sous-traitance					YT	102 584		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	72 473		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	23 762		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	7 737		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage					YV			
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	316	)	ST	113 510	
	Total du poste correspondant à la ligne F-W du tableau n° 2052-SD						ZJ	320 066	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE					YW	1 687	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	6 552	
		Total du poste correspondant à la ligne Γ-W du tableau n° 2052-SD						YX	8 239
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	171 408		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	61 768		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *					ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP					7R		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.			Neant <input type="checkbox"/>		
<b>A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1	COMPTE SUR CLÔTURE	1 355			1 355	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7				8	9	10	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>①</sup> ou de 12,8 % <sup>②</sup>			
① Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) <sup>①</sup>			
② Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <sup>①</sup>			

**I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

**II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col. J = S+D+F+G+H)
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % <sup>(1)</sup>		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) \*

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> alinéas de l'article 39-1-5<sup>ème</sup> du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le	/	/	et clos le	/	/	Données en nombre de mois	1   2
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>							
Effectif moyen du personnel * :						YP	7
- Dont apprentis						YF	
- Dont handicapés						YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale						RL	7
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>							
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	941 546
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT	
<b>TOTAL 1</b>						OX	941 546
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	117
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	
Subventions d'exploitation reçues						OF	
Variation positive des stocks						OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	
<b>TOTAL 2</b>						OM	117
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>							
Achats						ON	219 057
Variation négative des stocks						OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances						OR	86 199
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9	
Moins values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY	
<b>TOTAL 3</b>						OJ	305 257
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)						OG	636 406
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF						SA	636 406
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA. Vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre						EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	941 546
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						EY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						HX	
Période de référence		GY	01 / 01 / 2021	GZ	31 / 12 / 2021		
Date de cessation		HR					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Repartition des salaires* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2021

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire joint à l'annex. III du CGI

N° de dépôt

(1)

Néant

Exercice clos le  N° SIRET

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 39 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant [ ]

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1 N° SIRET 7 5 0 4 0 8 9 0 8

Dénomination de l'entreprise 2MG S.A.S.

Adresse (voie) 2MG S.A.S.

Code postal 2 7 6 0 0 Ville GAILLON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(\*) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou EXERCICE \_\_\_\_\_

Désignation de l'entreprise 2MG S.A.S.

du 01/01/2021

Adresse 27600 GAILLON

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS : v notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	LANG HUGUES FONTAINE BELLANGER				0001 RUE DES FORRIERES 27600 FONTAINE BELLANGER			
2	DA SILVA COELHO GREGORY BOSC ROGER SUR BUCHY				0015 ROUTE D ARGUEUIL 76750 BOSC ROGER SUR BUCHY			
3	LUTHI ANTHONI GAILLARDOIS CRESSENVILLE				0007 ROUTE DEPARTEMENTALE 27440 GAILLARDOIS CRESSENVILLE			
4	ANQUETIL FLORENT ARELAUNE EN SEINE				0754 RUE DU WUY 76940 ARELAUNE EN SEINE			
5	PICARD DOMINIQUE LE GRAND QUEVILLY				0105 RUE SADI CARNOT 761250 LE GRAND QUEVILLY			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2.)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3.)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4.)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5.)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6.)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7.)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8.)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	91 820		3 104	94 924				94 924
2	28 643	6 894		35 537				35 537
3	30 289	7 812		38 101				38 101
4	33 792	4 737		38 529				38 529
5	29 860	9 892		39 752				39 752
6								
7								
8								
9								
10								
**	214 404	29 335	3 104	246 843				246 843

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 561
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 035
Totaux		2 596

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) 10	249 439	- de l'exercice 10	7 518
- de l'exercice précédent 10	240 376	- de l'exercice précédent 10	85 011
Nom et qualité du signataire LANG HUGUES GAILLON		À GAILLON Le 07/04/2022 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement :	N° SIRET du principal établissement	Code APE
	750408908	3312Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
2MG S.A.S.		
0000 RUE DES ARTAIGNES		
27600 GAILLON		

I Résultat de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	7 518
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficit ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
f Dont moins-value à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis aux taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 €uros x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	7 518
j Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
k Dont plus-value à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
Total lignes h à k	7 518

l III Bénéfices soumis aux taux normal ( a – c – h – i )

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% ( d – j – k )

**2MG**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 25 000 euros**  
**Siège social : ZA, rue des Artaignes, 27600 GAILLON**  
**750 408 908 RCS EVREUX**

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2022**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

Madame,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous constatons une légère augmentation de notre chiffre d'affaires de 3,04% par rapport à l'exercice précédent. Nos charges d'exploitation ont augmenté de 17,71%. Le résultat de l'exercice se solde par une perte de -9 231,00 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Nous souhaitons augmenter notre chiffre d'affaires tout en maîtrisant nos charges d'exploitation.

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 941 546 euros contre 913 797 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 3,04%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 502 euros contre 17 535 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -68,62%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 79 667 euros contre 58 428 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 36,35%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 320 066 euros contre 238 712 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 34,08%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 239 euros contre 10 018 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,76%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 406 384 euros contre 383 381 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 6,00%.

Le montant des charges sociales s'élève à 118 087 euros contre 101 434 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,42%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 7 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 18 759 euros contre 16 095 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,55%.

Le montant des autres charges s'élève à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 951 202 euros contre 808 068 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,71%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -4 154 euros contre 123 263 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -103,37%.

Compte tenu d'un résultat financier de -209 euros (-1 519 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -4 363 euros contre 121 744 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -103,58%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -3 738 euros contre -50 057 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 92,53%.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à 1 128 contre 18 847 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -94,01%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde ainsi par une perte de - 9 231,00 euros contre un bénéfice de 52 840,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -117,47%.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 430 151 euros contre 450 499 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,52%.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 9 231,00 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-9 231,00 euros
Prélèvement sur les réserves :	
- sur le compte "autres réserves"	23 515,00 euros
Solde	14 284,00 euros
A titre de dividendes	14 284,00 euros
Soit 142,84 euros par action	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 174 448,00 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social sur décision du Président.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 284,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Ce dividende sera soumis au paiement à la source des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire chez les associés personnes physiques et représentera un dividende net à payer suivant :

Nom et prénom des associés	Dividende	Prélèvements sociaux	Prélèvement forfaitaire	Dividende net à payer
M. Hugues LANG	7 142 €	1 228 €	914 €	5 000 €
Mme Virginie LANG	7 142 €	1 228 €	914 €	5 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>14 284 €</b>	<b>2 456 €</b>	<b>1 828 €</b>	<b>10 000 €</b>

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

#### Exercice clos le 31 décembre 2018 :

71 428,00 euros, soit 714,28 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71 428,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

14 284,00 euros, soit 142,848 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 284,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

**CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

**ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

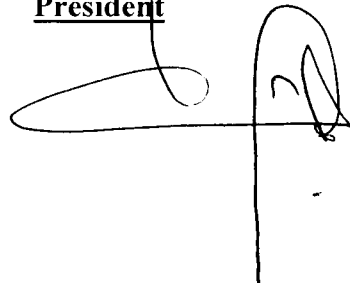
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à GAILLON  
Le 15 juin 2022

**Monsieur Hugues LANG**  
**Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a vertical line and a small flourish at the end.

**2MG**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 25 000 euros**  
**Siège social : ZA, rue des Artaignes, 27600 GAILLON**  
**750 408 908 RCS EVREUX**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -9 231,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-9 231,00 euros
Prélèvement sur les réserves :	
- sur le compte "autres réserves"	23 515,00 euros
Solde	----- 14 284,00 euros
A titre de dividendes	14 284,00 euros
Soit 142,84 euros par action	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 174 448,00 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social sur décision du Président.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

*lu*

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 284,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Ce dividende sera soumis au paiement à la source des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire chez les associés personnes physiques et représentera un dividende net à payer suivant :

<b>Nom et prénom des associés</b>	<b>Dividende</b>	<b>Prélèvements sociaux</b>	<b>Prélèvement forfaitaire</b>	<b>Dividende net à payer</b>
M. Hugues LANG	7 142 €	1 228 €	914 €	5 000 €
Mme Virginie LANG	7 142 €	1 228 €	914 €	5 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>14 284 €</b>	<b>2 456 €</b>	<b>1 828 €</b>	<b>10 000 €</b>

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

#### Exercice clos le 31 décembre 2018 :

71 428,00 euros, soit 714,28 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71 428,00 euros

#### Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

14 284,00 euros, soit 142,848 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 284,00 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right, positioned over the text 'Le Président'.